

Zeitschrift: ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische
Militärzeitschrift

Herausgeber: Schweizerische Offiziersgesellschaft

Band: 141 (1975)

Heft: 1

Vorwort: Zum guten Beginn

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au but!



De l'ébauche d'un projet à sa réalisation, le temps est parfois et surtout ardu. Aux premières discussions, succèdent au fil des ans les séances d'orientation, les mois de réflexion, les efforts incessants pour convaincre et enfin les prises de décision. Désormais «ASMZ für alle» est une réalité.

Plus que la manifestation d'une des activités de la SSO, cette réalisation est un événement. Dès le 1^{er} janvier 1975, chaque officier suisse-allemanique est le bénéficiaire d'une revue qui, du fait de sa large diffusion, pourra considérablement améliorer ses prestations, tout en abaissant de façon non négligeable le coût pour chacun.

Mais, au-delà de cet aspect matériel, l'ASMZ constitue désormais le creuset où se forment les convictions et les vocations. La mise à disposition d'une documentation de valeur, relative aux problèmes essentiels de l'heure, ne peut qu'insuffler le goût de l'étude, de l'échange des idées dans la perspective de l'affirmation de nos convictions. Plus que jamais, dans un tourbillon quotidien en pleine accélération, la présence d'une revue militaire de haute tenue à l'intention de l'ensemble des cadres de l'armée a sa raison d'être. Psychologie, éthique et politique de la défense au sens large, technicité accrue des problèmes militaires et subtilités tactiques exigent une information constante, ample et diversifiée.

Au moment où un nouvel instrument va permettre d'atteindre ces buts, nous n'oublions pas que son existence est aussi due au fait que plusieurs de nos camarades se sont inclinés devant l'avis d'une confortable majorité. Leurs objections n'avaient d'autre préoccupation que de sauver des publications certes plus restreintes, mais qui avaient efficacement contribué au maintien, si

ce n'est même au développement d'un esprit de corps toujours plus indispensable. Nous les remercions d'avoir accepté un sacrifice et nous leur rendons ici hommage.

L'ampleur de l'ASMZ nouvelle formule exige une structuration poussée de ses organes et des principes de collaboration précis entre éditeur, administration et imprimeur. Nous remercions ici tous ceux qui ont participé à l'élaboration des nouveaux règlements et nous saluons la nouvelle équipe rédactionnelle qui, sous la compétente direction du col EMG Schaufelberger, s'est mise à l'ouvrage. Que du rédacteur en chef à la secrétaire, en passant par les chefs de rubrique, tous trouvent dans l'accomplissement de leurs mandats des satisfactions égales à celles que certainement ils nous procureront! Que la

qualité du travail fourni jusqu'ici par notre imprimeur soit relevée et qu'elle continue à marquer notre Revue!

Le romand qui s'exprime ici souhaite que cette réalisation ne soit que le prélude à une action beaucoup plus vaste, associant tout à la fois suisses alémaniques, tessinois et romands dans une seule publication qui ne pourra que mieux servir le pays que nous aimons. Cela suppose à nouveau un large débat, certains sacrifices, certaines servitudes, l'adoption de formules nouvelles qui sauvegardent néanmoins notre fédéralisme tout en éliminant un esprit de clocher rétrograde. Il s'en faut d'années d'efforts. Tel est le nouvel objectif!

col Huber

Zum guten Beginn



Die Schweizerische Offiziersgesellschaft hat nach ihren Statuten zum Ziel, «für die Wehrhaftigkeit des Landes zu arbeiten, die ausserdienstliche Weiterbildung der Offiziere zu fördern und unter ihnen soldatische Gesinnung und Kameradschaft zu pflegen».

Alle Sektionen der Schweizerischen Offiziersgesellschaft helfen aktiv und mit grossem persönlichem Einsatz mit, auf dieses Ziel hin zu arbeiten. Die «ASMZ für alle» soll nun diese Arbeit unterstützen, indem sie als offizielles Organ der SOG aktiv zu den wehrpolitischen Fragen Stellung nimmt, die Interessen der Mitglieder an allen militärischen Problemen wachhält und deren militärische Fachkenntnisse ver-

bessert. Im weitem soll sie auch Unterlagen für die praktische Ausbildung in Schulen und Kursen vermitteln und so die Tätigkeit der Offiziere unterstützen.

Die ASMZ erscheint ab Januar 1975 in einer Auflage von über 20000 Exemplaren. Jedes deutschschweizerische Mitglied einer Sektion der Schweizerischen Offiziersgesellschaft wird die Zeitschrift erhalten. Redaktion und Verwaltungskommission der ASMZ übernehmen damit eine große Verantwortung und eine schöne Aufgabe. Jeder Abonnent der ASMZ hat Anspruch auf eine Zeitschrift, die auch ihm etwas zu bieten vermag. Wir sind uns auch bewußt, daß der Entscheid der Präsidentenkonferenz vom 6. April 1974 für die Einführung der «ASMZ für alle» keineswegs bei allen SOG-Mitgliedern eitel Freude ausgelöst hat. Wir möchten aber gerade den Zweiflern beweisen, daß es in der heutigen Zeit unerläßlich ist, daß der Schweizer Offizier jeden Grades und jeden Alters eingehend informiert sein muß. Nur so ist er in der Lage, sich für die Selbständigkeit und Unabhängigkeit unseres Landes als Bürger und Soldat einzusetzen.

Die breitere finanzielle Basis der ASMZ gestattet es, den Redaktionsstab auszubauen. Ab 1. Januar 1975 setzt sich deshalb das Redaktionsteam statt wie bisher aus zwei Redaktoren aus einem Chefredaktor, Rubrikredaktoren sowie weiteren redaktionellen Mitarbeitern zusammen.